

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2019

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Obligations canadiennes (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations canadiennes (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie D)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067760	98-6067760	98-6067661	98-6067661	98-6067661
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,0189	0,0162	0,0716	0,0806
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global (part de catégorie F)	Fonds Desjardins Ibrix Obligations mondiales (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations opportunités (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations opportunités (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations opportunités (part de catégorie D)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067661	98-6071762	98-6067696	98-6067696	98-6067696
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,0002	0,0064	0,0529	0,0460
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales (part de catégorie A)	Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (part de catégorie A)	Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (part de catégorie A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6087847	98-6087847	98-6071756	98-6071756	98-6071767
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-François.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,0450	0,0463	0,0775	0,0138
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents (part de catégorie C)	Fonds Desjardins Équilibré Québec (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Équilibré Québec (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Revenu de dividendes (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Revenu de dividendes (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6071767	98-6067800	98-6067800	98-6067669	98-6067669
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,0348	0,0099	0,0795	0,3472
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Revenu de dividendes (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (part de catégorie T6)	Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique (part de catégorie R6)	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067669	98-6084297	98-6084297	98-6067669	98-6067669
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,3393	0,3137	0,2967	0,5165
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Croissance de dividendes (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Ibrix Actions canadiennes à dividendes élevés (part de catégorie T)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067669	98-6084353	98-6084353	98-6084353	98-6084301
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,6085	0,4107	0,2060	0,2603
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Ibrix Actions canadiennes à dividendes élevés (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Ibrix Actions canadiennes à dividendes élevés (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084301	98-6084301	98-6067627	98-6067627	98-6067627
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,4763	0,3468	0,2865	0,4549
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Mondial de dividendes (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Mondial de dividendes (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Mondial de dividendes (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067743	98-6067743	98-6067743	98-6091287	98-6091287
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019	16/12/2019
	Montant par part	0,2549	0,5495	0,6108	0,6900
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Actions mondiales (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Ibrix Focus actions mondiales (part de catégorie T)	Fonds Desjardins Ibrix Focus actions mondiales (part de catégorie R)	Fonds Desjardins Ibrix Focus actions mondiales (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6091287	98-6084134	98-6084134	98-6084134	98-6084270
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	17/12/2018	17/12/2018	16/12/2019
	Montant par part	0,6900	0,1935	0,1935	0,3478
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie S)	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales (part de catégorie T)	Portfeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie T4)	Portfeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie R4)	Portfeuille Diapason Revenu prudent (part de catégorie S4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084270	98-6084270	98-6077118	98-6077118	98-6077118
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	16/12/2019	16/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,0091	0,3142	0,1578	0,1456
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie T4)	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie R4)	Portefeuille Diapason Revenu conservateur (part de catégorie S4)	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie T5)	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077171	98-6077171	98-6077171	98-6077173	98-6077173
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,1732	0,1503	0,0712	0,2708
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Diapason Revenu modéré (part de catégorie S5)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie T6)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie R6)	Portefeuille Diapason Revenu diversifié (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077173	98-6077172	98-6077172	98-6077172	98-6077127
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,1694	0,3551	0,3532	0,2699
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie R6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité (part de catégorie T4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie R6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077175	98-6077175
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,1683	0,1062	0,0213	0,2036
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie T4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie R4)	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité (part de catégorie P4)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie T7)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6067427
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,0021	0,0277	0,0132	0,0096
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie R7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie S7)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie T5)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie R5)	Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité (part de catégorie S5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,1590	0,1783	0,1466	0,3523
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiées(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie T7)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie R7)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie S7)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie T5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128	99-6094128
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3369	0,3361	0,2999	0,1840
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie S5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie P5)	Portefeuille Chorus II Croissance (part de catégorie P7)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie T8)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie R8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	99-6094128	99-6094128	99-6094128	98-6067541	98-6067541
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,1712	0,0706	0,0009	0,4646
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie S8)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie R6)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie P6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3542	0,3190	0,3129	0,2168
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux (part de catégorie P8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie T6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie T8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie R8)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie S8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067541	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6067550
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3512	0,3208	0,4903	0,4688
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie R6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie S6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie P6)	Portefeuille Chorus II Croissance maximale (part de catégorie P8)	Portefeuille SociéTerre Conservateur (part de catégorie R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6067550	98-6080768
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripneur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3378	0,2249	0,1916	0,3646
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille SociétéTerre Conservateur (part de catégorie S4)	Portefeuille SociétéTerre Conservateur (part de catégorie T4)	Portefeuille SociétéTerre Conservateur (part de catégorie Z4)	Portefeuille SociétéTerre Équilibré (part de catégorie R5)	Portefeuille SociétéTerre Équilibré (part de catégorie S5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080768	98-6080768	98-6080768	98-6080768	98-6080768
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3009	0,2757	0,2715	0,0333
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille SociéTerre Équilibré (part de catégorie T5)	Portefeuille SociéTerre Équilibré (part de catégorie Z5)	Portefeuille SociéTerre Croissance (part de catégorie R5)	Portefeuille SociéTerre Croissance (part de catégorie S5)	Portefeuille SociéTerre Croissance (part de catégorie T5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080768	98-6080768	98-6080799	98-6080799	98-6080799
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard				
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca				
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins				
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4				
8. Date de l'action	Voir ligne 15				
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,3485	0,3941	0,4128	0,4304
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)				
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	Portefeuille SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie R6)	Portefeuille SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie S6)	Portefeuille SociéTerre Croissance maximale (part de catégorie T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080813	98-6080813	98-6080813
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	Jean-Francois.Girard@dsf.ca	Jean-Francois.Girard@dsf.ca	Jean-Francois.Girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins C.P. 34 succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4	Montréal, Québec H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	S.O.	S.O.	S.O.
11. Numéro de série	S.O.	S.O.	S.O.
12. Symbole au téléscripteur	S.O.	S.O.	S.O.
13. Numéro de compte	S.O.	S.O.	S.O.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	20/12/2019	20/12/2019
	Montant par part	0,5100	0,5340
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné le présent formulaire, y compris les annexes et déclarations qui l'accompagnent, et qu'au meilleur de mes connaissances, l'information fournie est véridique, exacte et complète. La déclaration du préparateur (autre que la personne responsable) est établie en fonction de toutes les informations connues par celui-ci.



Éric Landry
 Chef de l'exploitation,
 Desjardins Société de placement inc.
 Mouvement Desjardins
 En date du 31 décembre 2019

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins en vous adressant à votre représentant ou en composant le 514 286-3499, ou, sans frais, le 1 866 666-1280.